



PLATEFORME INDÉPENDANTE
BRIDGEHOUSE

2023 États financiers

Fonds alternatifs GB Wealth

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	4
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	7
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	13
Notes annexes	19



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 1^{er} août 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 1^{er} août 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 1^{er} août 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour la période allant du 1^{er} août 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2

Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215, Téléc. courriel : ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une



erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 18 mars 2025

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf les montants par part), à moins d'indication contraire.

Au 31 décembre	2023
ACTIF	
ACTIF COURANT	
Placements	6 202 \$
Montant à recevoir pour la souscription de parts rachetables	25
Montant à recevoir pour la vente de titres	2 041
Dividendes et intérêts à recevoir	8
Options à la juste valeur	88
Montant à recevoir sur contrats de change au comptant ou à terme	138
	8 502
PASSIF	
PASSIF COURANT	
Dettes bancaires	913
Placements vendus à découvert	339
Achats de placements à payer	385
Rachats de parts rachetables à payer	6
Options à la juste valeur	20
Montant à payer sur contrats de change au comptant ou à terme	8
	1 671
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
	6 831 \$
Coût des placements (déduction faite des produits tirés de ventes à découvert)	5 557
Coût des options (déduction faite de la prime/des produits tirés des options vendues)	137
	46 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, série F	4
Nombre de parts rachetables en circulation, série F	10,30
	6 785 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, série I	659
Nombre de parts rachetables en circulation, série I	10,29
	10,29

Approuvé au nom de Les Associés En Placement Brandes et Cie (« gestionnaire de fonds »)



Carol Lynde
Administratrice



Oliver Murray
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf les montants par part), à moins d'indication contraire.

Période close le 31 décembre	2023
REVENUS	
GAIN (PERTE) NET SUR PLACEMENTS	
Dividendes	42 \$
Charges liées aux dividendes	(4)
Intérêts à distribuer	39
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	36
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	306
Gain (perte) net sur placements	419
GAIN (PERTE) NET SUR DÉRIVÉS	
Gain (perte) net réalisé sur options	(49)
Gain (perte) net réalisé sur contrats de change	(5)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	(69)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change	129
Gain (perte) net sur dérivés	6
Gain (perte) net réalisé sur devises	(73)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des devises	7
Résultat net	359
CHARGES (note 6)	
Audit	10
Frais d'intérêts	40
Droits de garde et frais de comptabilité	5
Autres charges	4
Frais d'administration et honoraires de l'agent des transferts	1
Retenues d'impôts étrangers	4
Coûts de transactions (note 3)	2
	66
Charges absorbées	(13)
Total des charges avant absorption	53
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	
Série F	1 \$
Série I	305
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	306
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART	
Série F	0,57 \$
Série I	0,54

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre de parts), à moins d'indication contraire.

Pour la période close le 31 décembre

	SÉRIE F	SÉRIE I	TOTAL DU FONDS
	2023	2023	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	- \$	- \$	- \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	1	305	306
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			
Distribution du revenu de placement net	-	(40)	(40)
	-	(40)	(40)
TRANSACTION SUR PARTS			
Produit de l'émission de parts rachetables	45	6 500	6 545
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	40	40
Produit (paiement) net au transfert de parts rachetables	-	-	-
Sommes versées au rachat de parts rachetables	-	(20)	(20)
	45	6 520	6 565
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES AU COURS DE LA PÉRIODE	46	6 785	6 831
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	46 \$	6 785 \$	6 831 \$
CAPITAUX PROPRES			
PARTS RACHETABLES ÉMISES ET EN CIRCULATION			
Solde à l'ouverture de la période	-	-	-
Parts rachetables émises contre trésorerie	4 455	657 626	
Parts rachetables émises contre réinvestissement des distributions	4	3 852	
Rachat de parts rachetables	-	(2 072)	
SOLDE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	4 459	659 406	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Période close le 31 décembre	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	306 \$
AJUSTEMENTS AUX TITRES DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(36)
(Gain) perte net réalisé sur options	49
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de la trésorerie en devises	(6)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(306)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	69
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change	(129)
Achat de placements et d'options	(13 929)
Produit de la vente de placements et d'options	6 592
Revenu d'amortissement	(27)
	(7 417)
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	(8)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Produit de l'émission de parts rachetables	6 520
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(14)
	6 506
VARIATION NETTE DE LA PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) LATENTE DE LA TRÉSORERIE	6
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(913)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	-
TRÉSORERIE (DETTE BANCAIRE) — À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(913)
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Dividendes, déduction faite des retenues d'impôts étrangers	29
Intérêts	39
Dividendes versés	4
Intérêts payés	39

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31 décembre 2023

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre d'actions/de parts et la valeur nominale), à moins d'indication contraire.

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
PLACEMENTS – POSITIONS ACHETEUR				
ACTIONS				
Fonds négociés en bourse				
15 778	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	271 \$	277 \$	4,1
3 610	Communication Services Select Sector SPDR Fund	327	348	5,1
1 020	Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	234	242	3,6
3 460	Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	333	330	4,8
1 630	Energy Select Sector SPDR Fund	200	181	2,7
3 450	Financial Select Sector SPDR Fund	161	172	2,5
2 220	Health Care Select Sector SPDR Fund	393	401	5,9
2 300	Industrial Select Sector SPDR Fund	324	347	5,1
2 400	Invesco QQQ Trust, série 1	1 167	1 302	19,0
2 300	iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	338	337	4,9
9 200	iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF	416	442	6,5
1 800	Materials Select Sector SPDR Fund	197	204	3,0
1 000	SPDR S&P 500 ETF Trust	619	630	9,2
2 340	Technology Select Sector SPDR Fund	535	597	8,7
3 030	Utilities Select Sector SPDR Fund	261	254	3,7
		5 776	6 064	88,8

VALEUR NOMINALE	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
REVENU FIXE				
Gouvernement				
60 000	Gouvernement du Canada, bons du Trésor 4,89 % 29 février 2024	59 \$	59 \$	0,9
60 000	Billets du Trésor américain 5,27 % 29 février 2024	81	79	1,1
		140	138	2,0

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS				
1 800	Option d'achat – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 409,78 USD	14 \$	14 \$	0,2
100	Option d'achat – indice S&P 500, janv. 2024 @ 4765 USD	8	7	0,1
500	Option de vente – indice S&P 500, sept. 2024 @ 4350 USD	124	60	0,9
400	Option de vente – SPDR S&P 500 ETF Trust, sept. 2024 @ 450 USD	12	7	0,1
		158	88	1,3

TOTAL DES PLACEMENTS – POSITIONS ACHETEUR 6 074 6 290 92,1

PLACEMENTS – POSITIONS VENDEUR

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRODUIT	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
ACTIONS				
Fonds négociés en bourse				
(3 400)	iShares MSCI EAFE ETF	(359) \$	(339) \$	(5,0)

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRIME	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS				
(3 600)	Option d'achat – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 419,78 USD	(10) \$	(9) \$	(0,1)
(200)	Option d'achat – indice S&P 500, janv. 2024 @ 4850 USD	(5)	(5)	(0,1)
(1 800)	Option de vente – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 398,78 USD	(4)	(4)	(0,1)

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31 décembre 2023 (SUITE)

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre d'actions/de parts et la valeur nominale), à moins d'indication contraire.

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRIME	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS (suite)				
(100)	Option de vente – indice S&P 500, janv. 2024 @ 4680 USD	(2) \$	(2) \$	-
		(21)	(20)	(0,3)
TOTAL DES PLACEMENTS – POSITIONS VENDEUR		(380)	(359)	(5,3)
Total des placements		5 694	5 931	86,8
Contrats de change a)			130	1,9
Autres actifs, moins les passifs			770	11,3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			6 831	100,0

a) Contrats de change

DATE DE RÈGLEMENT	DEUISE ACHETÉE	DEUISE VENDUE	PRIX CONTRACTUEL	GAIN (PERTE) LATENT
31 janv. 2024	CAD 4 652	USD 3 408	de 1,34115 à 1,37161	138 \$
31 janv. 2024	USD 186	CAD 255	0,72940	(8)
				130 \$

Remarques : Contrepartie : Banque de Nouvelle-Écosse; notation A+;
source : Standard & Poor's

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf les montants par part), à moins d'indication contraire.

Au 31 décembre	2023
ACTIF	
ACTIF COURANT	
Placements	5 114 \$
Trésorerie	706
Montant à recevoir pour la vente de titres	1 174
Dividendes et intérêts à recevoir	5
Options à la juste valeur	62
Montant à recevoir sur contrats de change au comptant ou à terme	93
	7 154
PASSIF	
PASSIF COURANT	
Placements vendus à découvert	100
Achats de placements à payer	2 115
Rachats de parts rachetables à payer	4
Options à la juste valeur	9
Montant à payer sur contrats de change au comptant ou à terme	2
	2 230
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
	4 924 \$
Coût des placements (déduction faite des produits tirés de ventes à découvert)	4 863
Coût des options (déduction faite de la prime/des produits tirés des options vendues)	105
	11 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, série F	1
Nombre de parts rachetables en circulation, série F	10,25
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, série F	10,25
	4 913 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, série I	482
Nombre de parts rachetables en circulation, série I	10,19
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, série I	10,19

Approuvé au nom de Les Associés En Placement Brandes et Cie (« gestionnaire de fonds »)



Carol Lynde
Administratrice



Oliver Murray
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf les montants par part), à moins d'indication contraire.

Période close le 31 décembre	2023
REVENUS	
GAIN (PERTE) NET SUR PLACEMENTS	
Dividendes	29 \$
Charges liées aux dividendes	(1)
Intérêts à distribuer	35
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	16
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	151
Gain (perte) net sur placements	<u>230</u>
GAIN (PERTE) NET SUR DÉRIVÉS	
Gain (perte) net réalisé sur options	1
Gain (perte) net réalisé sur contrats de change	(3)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	(52)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change	91
Gain (perte) net sur dérivés	<u>37</u>
Gain (perte) net réalisé sur devises	(58)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des devises	4
Résultat net	<u>213</u>
CHARGES (note 6)	
Audit	10
Frais d'intérêts	28
Droits de garde et frais de comptabilité	5
Autres charges	2
Frais d'administration et honoraires de l'agent des transferts	1
Retenues d'impôts étrangers	2
Coûts de transactions (note 3)	2
	<u>50</u>
Charges absorbées	(13)
Total des charges avant absorption	<u>37</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	
Série F	1 \$
Série I	175
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	<u>176</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART	
Série F	0,67 \$
Série I	0,42

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre de parts), à moins d'indication contraire.

Pour la période close le 31 décembre

	SÉRIE F 2023	SÉRIE I 2023	TOTAL DU FONDS 2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	- \$	- \$	- \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	1	175	176
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			
Distribution du revenu de placement net	-	(36)	(36)
	-	(36)	(36)
TRANSACTION SUR PARTS			
Produit de l'émission de parts rachetables	10	4 750	4 760
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	36	36
Sommes versées au rachat de parts rachetables	-	(12)	(12)
	10	4 774	4 784
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES AU COURS DE LA PÉRIODE	11	4 913	4 924
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	11 \$	4 913 \$	4 924 \$
CAPITAUX PROPRES			
PARTS RACHETABLES ÉMISES ET EN CIRCULATION			
Solde à l'ouverture de la période	-	-	
Parts rachetables émises contre trésorerie	1 027	480 142	
Parts rachetables émises contre réinvestissement des distributions	5	3 579	
Rachat de parts rachetables	-	(1 302)	
SOLDE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	1 032	482 419	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Période close le 31 décembre	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES LIÉE AUX ACTIVITÉS	176 \$
AJUSTEMENTS AUX TITRES DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(16)
(Gain) perte net réalisé sur options	(1)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(151)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	52
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change	(91)
Achat de placements et d'options	(9 303)
Produit de la vente de placements et d'options	5 313
Revenu d'amortissement	(20)
	<u>(4 041)</u>
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT	<u>(5)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Produit de l'émission de parts rachetables	4 760
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(8)
	<u>4 752</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	<u>706</u>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	-
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	<u>706</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA TRÉSORERIE LIÉE AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Dividendes, déduction faite des retenues d'impôts étrangers	23
Intérêts	34
Dividendes versés	1
Intérêts payés	28

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31 décembre 2023

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre d'actions/de parts et la valeur nominale), à moins d'indication contraire.

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
PLACEMENTS – POSITIONS ACHETEUR				
ACTIONS				
Fonds négociés en bourse				
12 922	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	222 \$	227 \$	4,6
2 500	Communication Services Select Sector SPDR Fund	227	241	4,9
700	Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	161	166	3,4
1 950	Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	187	186	3,8
1 200	Energy Select Sector SPDR Fund	147	133	2,7
2 400	Financial Select Sector SPDR Fund	112	120	2,4
1 500	Health Care Select Sector SPDR Fund	266	271	5,5
1 600	Industrial Select Sector SPDR Fund	227	242	4,9
1 400	Invesco QQQ Trust, série 1	705	759	15,4
4 800	iShares 3-7 Year Treasury Bond ETF	745	745	15,1
5 000	iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	735	733	14,9
6 000	iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF	272	288	5,8
1 300	Materials Select Sector SPDR Fund	143	147	3,0
1 700	Technology Select Sector SPDR Fund	389	434	8,8
2 200	Utilities Select Sector SPDR Fund	190	185	3,8
		4 728	4 877	99,0

VALEUR NOMINALE	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
REVENU FIXE				
Gouvernement				
80 000	Gouvernement du Canada, bons du Trésor 4,89 % 29 février 2024	79 \$	79 \$	1,6
120 000	Billets du Trésor américain 5,27 % 29 février 2024	162	158	3,2
		241	237	4,8

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS				
1 200	Option d'achat – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 409,78 USD	10 \$	9 \$	0,2
100	Option de vente – indice S&P 500, mars. 2024 @ 4500 USD	5	4	0,1
400	Option de vente – indice S&P 500, sept. 2024 @ 4350 USD	98	49	1,0
		113	62	1,3

TOTAL DES PLACEMENTS – POSITIONS ACHETEUR 5 082 5 176 105,1

PLACEMENTS – POSITIONS VENDEUR

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRODUIT	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
ACTIONS				
Fonds négociés en bourse				
(1 000)	iShares MSCI EAFE ETF	(106) \$	(100) \$	(2,0)

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRIME	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS				
(2 400)	Option d'achat – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 419,78 USD	(6) \$	(6) \$	(0,1)

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE AU 31 décembre 2023 (SUITE)

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens (sauf le nombre d'actions/de parts et la valeur nominale), à moins d'indication contraire.

NOMBRE D' ACTIONS/ DE PARTS	TITRE	PRIME	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
OPTIONS (suite)				
(1 200)	Option de vente – Invesco QQQ Trust, série 1, janv. 2024 @ 398,78 USD	(2) \$	(3) \$	(0,1)
		(8)	(9)	(0,2)
TOTAL DES PLACEMENTS – POSITIONS VENDEUR		(114)	(109)	(2,2)
Total des placements		4 968	5 067	102,9
Contrats de change a)			91	1,8
Passifs, moins les autres actifs			(234)	(4,7)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			4 924	100,0

a) Contrats de change

DATE DE RÈGLEMENT	DEVISE ACHETÉE	DEVISE VENDUE	PRIX CONTRACTUEL	GAIN (PERTE) LATENT
31 janv. 2024	CAD 3 193	USD 2 340	de 1,34116 à 1,37161	94 \$
31 janv. 2024	USD 51	CAD 70	0,72940	(3)
				91 \$

Remarques : Contrepartie : Banque de Nouvelle-Écosse; notation A+;
source : Standard & Poor's

NOTES ANNEXES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1. ORGANISATION

Le Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW et le Fonds alternatif de croissance à court terme GBW (chacun étant un « Fonds » et collectivement, « les Fonds ») sont des fonds d'investissement non traditionnels établis selon les lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 1^{er} août 2023. Les Fonds sont entrés en activité le 31 août 2023. Ils sont des Fonds en gestion commune offerts sur le marché aux termes des dispenses de prospectus prévues dans le Règlement 45-106.

L'objectif de placement du Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW consiste à faire croître le capital et à générer un taux de rendement positif sur des périodes mobiles de cinq ans, en gérant activement un portefeuille diversifié directement et indirectement exposé à des actions, des titres à revenu fixe, des marchandises, des devises et des instruments dérivés.

L'objectif de placement du Fonds alternatif de croissance à court terme GBW consiste à faire croître le capital et à générer un taux de rendement positif sur des périodes mobiles de deux ans, en gérant activement un portefeuille diversifié directement et indirectement exposé à des actions, des titres à revenu fixe, des marchandises, des devises et des instruments dérivés.

Les Associés en Placement Brandes et Cie (le « gestionnaire », « Brandes ») est le fiduciaire, le gestionnaire et le conseiller en valeurs des Fonds. GB Wealth Inc. (le « sous-conseiller en valeurs ») est le sous-conseiller des Fonds. L'adresse du siège social des Fonds est le 6 Adelaide Street East, bureau 900, Toronto (Ontario) M5C 1H6. La publication de ces états financiers a été autorisée par Les Associés En Placement Brandes et Cie le 15 mars 2024.

State Street Trust Company, Canada (le « dépositaire ») est le dépositaire des Fonds.

Les Fonds se prévalent de la dispense prévue à l'article 2.11 du *Règlement 81-106, Information continue des fonds d'investissement*, qui lui permet de ne pas déposer les présents états financiers auprès d'une autorité en valeurs mobilières.

L'« état de la situation financière » de chacun des Fonds est en date du 31 décembre 2023. L'« état du résultat global », l'« état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables » et le « tableau des flux de trésorerie » pour chaque Fonds couvrent la période du 1^{er} août 2023 au 31 décembre 2023.

Pour établir les Fonds, Bridgehouse a effectué un placement initial de 20 \$ dans chacun des Fonds. Aux dates indiquées ci-dessous, Bridgehouse détenait des placements à la valeur de marché dans les Fonds, comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2023
FONDS	(\$)
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	10 663
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	10 599

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris les dérivés), qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

(a) Classement

- (i) *Actifs* – Les Fonds classent leurs placements selon le modèle économique des Fonds en ce qui a trait à la gestion de ces actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La gestion du portefeuille d'actifs financiers et la performance sont évaluées à la juste valeur. Les Fonds s'appuient essentiellement sur l'information liée à la juste valeur et utilisent cette information pour évaluer la performance des actifs et pour orienter les décisions. Les Fonds n'ont pas choisi de désigner irrévocablement toute action à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des Fonds ne sont que capital et intérêts. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'a qu'un rôle accessoire dans l'atteinte de l'objectif des modèles économiques des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.
- (ii) *Passifs* – Tous les passifs réguliers sont évalués au coût amorti et le passif au titre des parts rachetables est évalué au montant de rachat. Les titres vendus à découvert, les options vendues, les contrats de change au comptant et les contrats à terme de gré à gré dont la juste valeur est négative sont présentés à titre de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

En fait, les Fonds classent tous les actifs et passifs financiers de leur portefeuille à la juste valeur par le biais du résultat net.

La politique des Fonds exige que le gestionnaire et le conseil d'administration évaluent les renseignements relatifs à ces actifs et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que d'autres données financières connexes.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

- (a) *Estimations comptables* – La préparation d'états financiers nécessite que le gestionnaire fasse appel à son jugement, établisse des estimations et formule des hypothèses, lesquelles influencent les montants déclarés des actifs, passifs, revenus et dépenses. Les sections qui suivent présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds lors de la préparation des états financiers. Ces jugements, estimations et hypothèses servent principalement à classer les instruments financiers détenus par les Fonds et à en déterminer la juste valeur. Les Fonds détiennent des instruments financiers qui pourraient ne pas être cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie à l'aide de sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des agences d'évaluation) ou de prix indicatifs fournis par les teneurs de marché. Ces valeurs obtenues par ces sources peuvent être indicatives, et ne sont ni exécutoires ni contraignantes. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, les Fonds peuvent évaluer ces positions selon leurs propres modèles, qui sont habituellement basés sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme de l'industrie. Ces modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice, ou sur les cours des entreprises présentant un risque similaire, rajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Toutefois, le gestionnaire doit faire des estimations à l'égard de facteurs tels que le risque de crédit (le sien et celui de la contrepartie), la volatilité et les corrélations. Les changements d'hypothèses à propos de ces facteurs pourraient influencer sur les justes valeurs déclarées des instruments financiers. Les Fonds considèrent comme données observables des données de marché faciles à obtenir, publiées et mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement puisqu'ils ont pour objet d'investir leur actif net, pour le compte des porteurs de titres, afin de réaliser une appréciation du capital ou un revenu de placement, et que le rendement de leurs placements est évalué selon la juste valeur.

(b) **Conversion de devises** – La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien.

- (i) Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date de l'« état de la situation financière ».
- (ii) Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges libellés en devises, sont convertis en dollar canadien au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes.
- (iii) Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont classés comme étant à la JVRN et comptabilisés aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » à l'« état du résultat global ».
- (iv) Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les actifs non liés aux placements, les passifs et le revenu de placement libellés en devises sont comptabilisés aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les devises » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des devises » à l'« état du résultat global ».
- (v) Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les contrats de change sont comptabilisés aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change » à l'« état du résultat global ».
- (vi) Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les contrats d'option sont comptabilisés aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'option » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'option » à l'« état du résultat global ».

(c) **Comptabilisation et classification des instruments financiers** – Les instruments financiers englobent les actifs financiers et les passifs, notamment les titres de créance et les titres de participation, les fonds négociés en bourse et les instruments dérivés, ainsi que la trésorerie et les autres créances et dettes. Les Fonds classent et mesurent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les actifs financiers et les passifs financiers sont classés à la JVRN.

Tous les instruments financiers, y compris les achats et les ventes d'actifs financiers effectués normalement, sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la transaction, soit la date à laquelle les Fonds se sont engagés à acheter ou à vendre l'actif. L'évaluation subséquente de tous les instruments financiers dépend du classement initial.

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et ajoutent les coûts de transactions pour les instruments financiers évalués au coût amorti.

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à titre de « Gain (perte) net sur placements » et de « Gain (perte) net sur dérivés » à l'« état du résultat global ».

Prêts et créances – Les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont désignés comme prêts et créances, pourvu qu'ils fassent l'objet de paiements à montant fixe et déterminable, et qu'ils ne soient pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti à l'« état de la situation financière », déduction faite de toute correction de valeur pour pertes de crédit. Les intérêts courus sont comptabilisés à titre de « Dividendes et intérêts à recevoir » à l'« état de la situation financière ».

Les Fonds classent la trésorerie, les garanties en trésorerie, les souscriptions de parts rachetables à recevoir, les montants à recevoir de la vente de titres, les dividendes et intérêts à recevoir et les autres créances à titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti.

(d) **Dépréciation des actifs financiers** – À chaque période, les Fonds évaluent s'il existe une preuve objective qu'un actif financier comptabilisé au coût amorti a subi une perte de valeur. Si une telle preuve existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, rajusté au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Un actif ayant subi une perte de valeur est radié s'il est peu probable que de nouveaux efforts de recouvrement produisent quelque autre avantage que ce soit. Les pertes de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises aux périodes subséquentes si la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

(e) **Décomptabilisation des instruments financiers** –

(i) *Actifs financiers* – Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie des actifs financiers a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par les Fonds. Si les Fonds ne transfèrent ni ne conservent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, ils décomptabilisent l'actif financier s'ils n'en détiennent plus le contrôle. Lors du transfert d'un actif encore sous contrôle, les Fonds continuent de le comptabiliser dans la mesure de leur engagement, lequel est déterminé en fonction de leur exposition aux variations de la valeur de l'actif.

(ii) *Passifs financiers* – Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites, révoquées ou échues. Les gains et les pertes découlant d'une décomptabilisation des passifs financiers correspondent à l'écart entre le produit du règlement (moins les coûts de transactions), et la valeur comptable des passifs. Ces gains et pertes sont comptabilisés à l'« état du résultat global ».

(f) **Parts rachetables** – Les parts rachetables sont rachetables au gré des porteurs de parts et sont classées comme passifs financiers au poste « Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables » à l'« état de la situation financière ». Les passifs découlant des parts rachetables sont comptabilisés à la valeur de rachat. Les parts rachetables sont émises et rachetées en fonction de la valeur liquidative par part des Fonds à la date d'émission ou de rachat. La valeur liquidative par part est calculée en divisant la valeur liquidative des Fonds par le nombre total de parts en circulation des Fonds. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative correspond à l'actif total des Fonds moins le passif total, à l'exclusion des parts rachetables déterminées, chaque jour d'évaluation, conformément au Règlement 81-106.

Les calculs de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont tous deux basés sur les cours de clôture ou le dernier cours des titres. Le calcul de l'actif net des Fonds, conformément aux IFRS, permet, entre autres, d'utiliser le dernier cours s'inscrivant dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur aux fins de l'évaluation d'un titre. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, aux fins des IFRS, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur du titre, compte tenu des faits et circonstances en cause. Lorsqu'une valeur fiable et récente n'est pas disponible, la juste valeur, aux fins des IFRS, sera estimée en utilisant certaines techniques d'évaluation selon les conditions et de la manière déterminée par le gestionnaire.

(g) **Transactions sur dérivés** – Les Fonds peuvent, selon la *Loi canadienne sur les valeurs mobilières*, utiliser des instruments dérivés pour réaliser leurs objectifs d'investissement. Les instruments dérivés sont évalués chaque jour au moyen des sources usuelles d'information provenant des bourses pour les instruments dérivés négociés en bourse, et de demandes précises faites auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif lorsque la juste valeur est positive et en tant que passif lorsque la juste valeur est négative. Ils sont comptabilisés à l'« état de la situation financière » comme montant à recevoir ou à payer sur contrats de change au comptant ou à terme, ou comme options à la juste valeur.

(h) **Coûts de transactions** – Les coûts de transactions sont des coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ces coûts comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, conseillers et courtiers. Les coûts de transactions découlant de l'achat ou de la vente de titres désignés à la JVRN et détenus à des fins de transaction sont passés en charges et figurent sous « Coûts de transactions » à l'« état du résultat global ».

(i) **Compensation des instruments financiers** – Les Fonds ne concluent pas de conventions-cadres de compensation exécutoires.

(j) **Évaluation de la juste valeur et informations à fournir** –

(i) *Évaluation de la juste valeur* – La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, et ce, sur le marché principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel les Fonds ont accès.

La juste valeur des instruments financiers à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

a. La valeur des instruments financiers qui sont négociés sur un marché actif est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours de marché pour les actifs et passifs financiers, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur, compte tenu des faits et circonstances en cause.

b. La valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie principalement au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables, selon la méthode établie par le gestionnaire.

c. Les obligations et titres similaires sont évalués selon le dernier cours publié par des courtiers en placement réputés.

d. La valeur des contrats de change à terme correspond à l'écart entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

e. Les positions acheteur sur des options, des titres assimilables à des titres de créance et des bons de souscription sont évaluées à leur cours actuel. Lorsqu'une option est vendue par le Fonds, la prime que reçoit le Fonds pour cette option est présentée comme un passif évalué à un montant égal au cours du marché de l'option qui aurait pour effet de fermer la position; tout écart de réévaluation est comptabilisé à titre de gain ou de perte de placement latent; le passif est déduit dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres, le cas échéant, qui sont l'objet de l'option vendue sont évalués selon la méthode décrite plus haut pour les titres inscrits à la cote d'une bourse.

f. La valeur d'un contrat à terme standardisé sera :

Si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis ne sont pas en vigueur, le gain qui serait réalisé ou la perte qui serait subie si, à la date d'évaluation, la position sur le contrat à terme standardisé était liquidée, ou

Si les limites quotidiennes imposées par le marché à terme où le contrat à terme standardisé a été émis sont en vigueur, la valeur au cours du marché de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé.

(ii) *Hiérarchie des justes valeurs* – Les IFRS exigent que les évaluations des justes valeurs soient présentées selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées dans l'évaluation des justes valeurs.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

Niveau 1 – Cours publiés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques.

Niveau 2 – Données autres que les cours publiés, qui sont directement ou indirectement observables sur un marché actif.

Niveau 3 – Données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les Fonds comptabilisent les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts correspond sensiblement à la juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les justes valeurs sont classées au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé est négocié activement et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse par la suite d'être activement négocié, il est transféré à un autre niveau. Ainsi, les instruments sont transférés au niveau 2, à moins que l'évaluation de leur juste valeur repose sur des données non observables, importantes auquel cas ils passent au niveau 3.

a. Actions – Les actions des Fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont négociées activement et qu'un cours fiable est observable. Certaines actions des Fonds ne sont pas fréquemment négociées. Par conséquent, des cours observables peuvent ne pas être disponibles. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables (p. ex., des transactions sur des titres similaires du même émetteur) et classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur nécessite des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

b. Obligations et placements à court terme – Des obligations d'État et de sociétés qui sont évaluées à l'aide de modèles qui reposent sur des données telles les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux et la volatilité. Les données qui sont importantes pour l'évaluation sont généralement observables. Les obligations et les placements à court terme des Fonds ont donc été classés au niveau 2.

c. Fonds communs de placement et fonds négociés en bourse – Les placements des Fonds dans des fonds d'investissement et des fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

d. Actifs et passifs dérivés – Les actifs et passifs dérivés se composent de contrats de change à terme, de contrats à terme et d'options.

Contrats de change à terme dont l'évaluation repose principalement sur le montant notionnel du contrat, l'écart entre le taux contractuel et le taux à terme du marché pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Les contrats pour lesquels les écarts de taux de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont jugées non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et réglés quotidiennement par l'intermédiaire de courtiers.

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours acheteur de clôture de la bourse accréditée sur laquelle les options sont négociées pour les positions acheteur, et sur le cours vendeur de clôture pour les positions vendeur. Les options non inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, par exemple le modèle Black-Scholes.

(k) **Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part** – L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » qui figure à l'« état du résultat global » représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la série au cours de la période.

(l) **Entités d'investissement** – Le gestionnaire a déterminé que les Fonds correspondent à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les Fonds obtiennent des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion de placement, s'engagent envers leurs investisseurs d'avoir pour objectif commercial de faire des placements dans le seul but de réaliser des plus-values sur capital, des revenus de placement ou les deux à la fois, et mesurent et évaluent le rendement de leurs placements en fonction de la juste valeur. Par conséquent, les Fonds ne consolident pas leurs investissements dans leurs filiales, le cas échéant, mais les évaluent à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

(m) **Vente à découvert** – Les Fonds peuvent effectuer des ventes à découvert conformément à des exigences réglementaires particulières. Il y a vente à découvert lorsqu'un Fonds emprunte des titres à un prêteur pour ensuite les vendre (ou les « vendre à découvert ») sur le marché libre. À une date ultérieure, le Fonds rachète un nombre égal des mêmes titres et les rend au prêteur. Un Fonds qui vend des titres à découvert doit remettre une marge de garantie au prêteur auprès duquel il emprunte les titres en tant que garantie des titres empruntés. Cette marge de garantie peut prendre la forme d'espèces, de titres ou d'une combinaison d'espèces et de titres. En plus de payer des intérêts au prêteur sur les titres prêtés, le Fonds pourrait aussi devoir payer d'autres frais relatifs à la vente à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le Fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend au prêteur, la variation de la valeur des titres (déduction faite des coûts d'emprunt et de transactions, le cas échéant) constitue un profit pour le Fonds.

(n) **Marges à payer / à recevoir des courtiers principaux** – Certains des actifs des Fonds pourraient être détenus dans un ou plusieurs comptes sur marge du fait qu'un Fonds peut emprunter des capitaux aux fins d'investissement, vendre des titres à découvert et donner des marges en garantie dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés précises. Dans un compte sur marge, les actifs des clients sont souvent moins bien séparés que dans un compte de dépôt plus conventionnel. Par conséquent, les actifs d'un Fonds pourraient être gelés et impossibles à retirer ou à négocier pendant une longue période si le courtier principal éprouvait des difficultés financières. En pareil cas, un Fonds pourrait subir des pertes si le courtier principal ne dispose pas d'actifs suffisants pour régler les réclamations de ses créanciers. De même, le courtier principal peut prêter, donner en gage, nantir ou hypothéquer les actifs du Fonds dans de tels comptes, ce qui peut entraîner la perte éventuelle de ces actifs. De plus, si les marchés évoluent de façon défavorable pendant que les positions du Fonds ne peuvent être négociées, cette situation pourrait avoir des incidences défavorables sur le rendement total du Fonds.

4. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Un résumé des données utilisées au 31 décembre 2023 pour évaluer la juste valeur des placements des Fonds est présenté ci-dessous.

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

31 DÉCEMBRE 2023				
	COURS SUR LES MARCHÉS ACTIFS DES ACTIFS IDENTIQUES (NIVEAU 1) (en milliers de dollars)	AUTRES DONNÉES OBSERVABLES IMPORTANTES (NIVEAU 2) (en milliers de dollars)	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES (NIVEAU 3) (en milliers de dollars)	TOTAL (en milliers de dollars)
Actif				
Fonds négociés en bourse	6 064	-	-	6 064
Revenu fixe	-	138	-	138
Options	88	-	-	88
Total des placements	6 152	138	-	6 290
Passif				
Fonds négociés en bourse	(339)	-	-	(339)
Options	(20)	-	-	(20)
Total des placements	(359)	-	-	(359)
Contrats de change, montant net	-	130	-	130

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

31 DÉCEMBRE 2023				
	COURS SUR LES MARCHÉS ACTIFS DES ACTIFS IDENTIQUES (NIVEAU 1) (en milliers de dollars)	AUTRES DONNÉES OBSERVABLES IMPORTANTES (NIVEAU 2) (en milliers de dollars)	DONNÉES NON OBSERVABLES IMPORTANTES (NIVEAU 3) (en milliers de dollars)	TOTAL (en milliers de dollars)
Actif				
Fonds négociés en bourse	4 877	-	-	4 877
Revenu fixe	-	237	-	237
Options	62	-	-	62
Total des placements	4 939	237	-	5 176
Passif				
Fonds négociés en bourse	(100)	-	-	(100)
Options	(9)	-	-	(9)
Total des placements	(109)	-	-	(109)
Contrats de change, montant net	-	91	-	91

Au cours de la période close le 31 décembre 2023, aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2.

Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque

L'objectif de placement du Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW consiste à faire croître le capital à long terme en détenant des positions tant acheteur que vendeur au sein d'un portefeuille diversifié géré activement et composé en grande partie de titres nord-américains, le solde du portefeuille étant composé de valeurs négociées sur des bourses mondialement reconnues. Le Fonds alternatif de croissance à court terme GBW cherche à faire croître le capital à long terme en gérant activement un portefeuille diversifié directement et indirectement exposé à des actions, des titres à revenu fixe, des marchandises, des devises et des instruments dérivés.

Les Fonds sont des fonds en gestion commune non traditionnels. Les Fonds sont offerts sur le marché dispensé à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement 45-106, aux termes d'une notice d'offre. Les Fonds ont la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies précises qui différencient ces Fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement des Fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur des Fonds diminue.

L'« inventaire du portefeuille » présente les titres détenus par les fonds au 31 décembre 2023, en les regroupant par type d'actif.

Les activités des Fonds les exposent à divers risques financiers. Le gestionnaire gère ces risques en employant un sous-conseiller en valeurs professionnel d'expérience. Le gestionnaire gère aussi le risque en surveillant les tâches déléguées au sous-conseiller en valeurs. Il s'assure que la gestion du portefeuille respecte les objectifs et stratégies de placement des Fonds et la réglementation sur les valeurs mobilières.

Les actifs et les passifs des Fonds sont essentiellement des instruments financiers. Ces instruments financiers sont notamment :

Portefeuille par exposition au type d'actif

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

	31 DÉC. 2023 (%)
Actions	
Fonds négociés en bourse	83,8
Titres à revenu fixe	
Gouvernement	2,0
Options, montant net	1,0
Total des placements	86,8
Contrats de change, net	1,9
Total des instruments financiers à la juste valeur	88,7
Total des autres actifs, moins les passifs, au coût ou au coût amorti	11,3
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,0

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

	31 DÉC. 2023 (%)
Actions	
Fonds négociés en bourse	97,0
Titres à revenu fixe	
Gouvernement	4,8
Options, montant net	1,1
Total des placements	102,9
Contrats de change, net	1,8
Total des instruments financiers à la juste valeur	104,7
Total des autres actifs, moins les passifs, au coût ou au coût amorti	(4,7)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,0

Répartition régionale

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

	31 DÉC. 2023 (%)
Pays	
Canada	11,4
États-Unis	75,4
Total des placements	86,8
Contrats de change, net	1,9
Total des instruments financiers détenus à la juste valeur	88,7
Total des autres actifs, moins les passifs, au coût ou au coût amorti	11,3
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,0

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

	31 DÉC. 2023 (%)
Pays	
Canada	12,1
États-Unis	90,8
Total des placements	102,9
Contrats de change, net	1,8
Total des instruments financiers détenus à la juste valeur	104,7
Total des autres actifs, moins les passifs, au coût ou au coût amorti	(4,7)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	100,0

Risque lié au cours du marché

Le risque lié au cours du marché découle principalement des incertitudes quant aux cours du marché futurs des instruments détenus (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les fluctuations des cours du marché peuvent être causées par des facteurs propres à un placement ou un ensemble de facteurs touchant tous les titres négociés sur un marché ou un secteur. Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2023, si le cours des actions ou des parts des fonds sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net des Fonds aurait augmenté ou diminué comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2023	
	INCIDENCE GLOBALE SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEFEUILLES DE PARTS RACHETABLES (EN MILLIONS)	% DE L'ACTIF NET
RISQUE LIÉ AU COURS DU MARCHÉ		
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	0,6	8,5
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	0,5	9,8

Risque de change

Le risque de change est lié aux instruments financiers libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle des Fonds, soit le dollar canadien. Les Fonds détenant des titres libellés dans une autre monnaie sont exposés au risque que la valeur de ces titres varie en raison des fluctuations des cours de change. Le risque de change présenté englobe les actifs et passifs monétaires et non monétaires, car le gestionnaire ne traite pas ce risque de façon distincte dans le cadre de la gestion des Fonds.

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

DEVISE	31 DÉCEMBRE 2023			
	PLACEMENTS (en milliers de dollars)	TRÉSORERIE (milliers de dollars)	AUTRES ACTIFS NETS (en milliers de dollars)	TOTAL (en milliers de dollars)
Dollar américain	5 153	(929)	(3 113)	1 111
Total	5 153	(929)	(3 113)	1 111
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	75,4	(13,6)	(45,5)	16,3

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

DEVISE	31 DÉCEMBRE 2023			
	PLACEMENTS (en milliers de dollars)	TRÉSORERIE (milliers de dollars)	AUTRES ACTIFS NETS (en milliers de dollars)	TOTAL (en milliers de dollars)
Dollar américain	4 472	688	(4 421)	739
Total	4 472	688	(4 421)	739
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	90,8	14,0	(89,8)	15,0

Au 31 décembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net des Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, comme suit. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

31 DÉCEMBRE 2023		
INCIDENCE GLOBALE SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEFEUILLES DE PARTS RACHETABLES (EN MILLIONS)		
SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CHANGE		% DE L'ACTIF NET
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	0,1	0,8
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	0,1	0,8

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se trouve dans les instruments financiers portant intérêt lorsque la valeur de ces instruments fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers des Fonds sont en majorité des actions qui ne versent pas d'intérêts. Par conséquent, les Fonds sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

S'entend du risque de crédit le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations ou engagements envers les Fonds. Le risque de crédit des Fonds se trouve surtout dans ses opérations de négociation de titres inscrits à la cote d'une bourse et d'instruments dérivés. Les Fonds limitent la concentration du risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et de bonne réputation. Le risque de défaut est jugé minimal, puisque les transactions sont réglées ou payées à la livraison en faisant appel à des courtiers approuvés.

Les Fonds concluent des contrats de change pour acheter et vendre des devises afin de régler des opérations de change. Il s'agit de règlements au comptant à court terme effectués avec des contreparties dont la notation est approuvée. Le risque de crédit de ces contrats est considéré comme minime, puisque les opérations sont réglées et payées à la livraison.

Risque de liquidité

Les Fonds investissent la majorité de leurs actifs dans des placements négociés sur des marchés actifs, atténuant ainsi le risque de liquidité lié aux rachats en trésorerie.

Risque lié à l'effet de levier

Les Fonds peuvent créer un effet de levier en empruntant des fonds, en effectuant des ventes à découvert et en réalisant des opérations sur instruments dérivés visés. L'effet de levier global que crée un Fonds par le recours à des emprunts de fonds, à des ventes à découvert ou à des instruments dérivés visés n'excédera pas 300 % de sa valeur liquidative. L'exposition globale du Fonds est calculée comme la somme de ce qui suit, laquelle somme est divisée par le montant de la valeur liquidative : i) l'encours total de ses emprunts en vertu des conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; et iii) le montant notionnel global des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, moins le montant notionnel global des positions sur dérivés visés conclus dans un but de couverture.

6. PARTS RACHETABLES

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de parts de séries F et I.

Les parts des Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part d'une série précise. La valeur liquidative par part est obtenue en divisant la valeur liquidative (à savoir le total des actifs moins les passifs), à la clôture des marchés à une date d'évaluation, par le nombre total de parts en circulation au moment considéré. La valeur liquidative est établie selon les principes d'évaluation définis dans la déclaration de fiducie. Elle repose généralement sur le dernier cours pour évaluer la juste valeur des placements négociés sur un marché actif.

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout jour d'évaluation, sur préavis écrit au gestionnaire, au plus tard à 16 h un jour d'évaluation. Si le montant du rachat est de 5 000 000 \$ ou plus, les porteurs doivent envoyer un préavis écrit d'au moins dix (10) jours au gestionnaire, ou à tout autre moment et sur préavis autorisés par le gestionnaire. Le gestionnaire, à son seul gré, a le droit d'accepter ou de refuser les contrats de souscription en totalité ou en partie et de limiter le nombre de parts qui peuvent être achetées par un souscripteur.

7. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions versées aux courtiers à l'égard des transactions du portefeuille au cours de la période close le 31 décembre 2023 sont les suivantes :

31 DÉCEMBRE 2023 (en milliers de dollars)	
COMMISSIONS DE COURTAGE	
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	2
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	2

Les opérations de courtage sont réparties entre les courtiers qui seraient les plus susceptibles d'offrir les meilleurs résultats aux Fonds. Selon ce critère, le sous-conseiller en valeurs peut faire appel à des courtiers qui, en plus de l'exécution de transactions, offrent des services de recherche de placements sur lesquels ses décisions de placement peuvent s'appuyer ou non. Ces services sont combinés à l'exécution de transactions. Par conséquent, le sous-conseiller en valeurs n'est pas en mesure d'établir raisonnablement la valeur de ces services de recherche de placements.

8. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le revenu de placement et les gains en capital imposables nets réalisés des Fonds sont assujettis à l'impôt, lorsque ces montants ne sont pas payés, ou payables, aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Les Fonds ont l'intention de distribuer la totalité de leur revenu de placement net et une part suffisante des gains en capital net réalisés de manière à ne pas être assujettis à l'impôt. Ainsi, les Fonds ne comptabilisent aucun impôt. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent aucun impôt, l'avantage fiscal des pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflété dans l'« état de la situation financière » à titre d'actifs d'impôt différé. L'année d'imposition des Fonds prend fin le 31 décembre. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et être déduites des gains en capital nets futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant vingt ans.

FONDS	PERTES EN CAPITAL (\$)	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL (\$)
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	136 197	-
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	76 665	-

À la fin de la plus récente année d'imposition close le 31 décembre 2023, les Fonds ne disposaient d'aucune perte en capital pouvant être reportée indéfiniment et déduite des gains en capital réalisés dans les années futures. Au 31 décembre 2023, les Fonds n'avaient aucune perte autre qu'en capital.

9. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

Le gestionnaire de placement offre des services de gestion de placement aux Fonds. En contrepartie des services fournis, les Fonds versent au gestionnaire des frais de gestion pour les titres de série F des Fonds. Les frais de gestion des titres de la série I sont négociés et payés par l'investisseur et non par les Fonds.

Les frais de gestion des Fonds se détaillent comme suit

FONDS	SÉRIE (%)	
	F	I
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	1,00	-
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	0,85	-

En plus des frais de gestion, les Fonds sont responsables du paiement de toutes les charges liées à leurs activités. Les charges d'exploitation des Fonds peuvent comprendre les taxes applicables (y compris la TPS ou la TVH/TVQ), les honoraires et frais de comptabilité, d'audit et juridiques, les droits de garde, les frais d'administration, ainsi que le coût des services offerts aux investisseurs et de l'information à fournir.

Chaque Fonds et série assume les charges d'exploitation qui lui sont attribuables. Selon leur type, les charges d'exploitation communes des Fonds sont réparties entre les séries selon le nombre moyen de porteurs de parts ou la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque série.

À sa seule discrétion, le gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion ou absorber les frais d'un Fonds ou des Fonds. Les frais absorbés figurent à l'« état du résultat global ». De telles renonciations et absorptions peuvent être annulées en tout temps.

10. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Entreprises associées, coentreprises, filiales et entités structurées non consolidées – Les filiales sont des entités, y compris des participations dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Les Fonds détiennent le contrôle d'une entité lorsqu'ils sont exposés ou qu'ils ont droit à des rendements variables sur leur participation et qu'ils ont la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'ils détiennent sur l'entité. Les Fonds ont déterminé qu'ils sont des entités d'investissement et, à ce titre, ils comptabilisent les filiales, le cas échéant, à la JVRN. Les entreprises associées et les coentreprises sont des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable ou exercent un contrôle conjoint qui, le cas échéant, sont désignées comme étant à la JVRN. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents détenus par les Fonds constituent des entités structurées. Les Fonds comptabilisent leur placement dans des entités structurées non consolidées à la JVRN. Les renseignements à fournir sur les participations des Fonds dans des entreprises associées, des coentreprises, des filiales et des entités structurées non consolidées sont les suivants :

INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

NOM DU FONDS SOUS-JACENT	ACTIF NET DU FONDS SOUS-JACENT (en milliers de dollars)	% DE L'ACTIF NET	PAYS D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPAL LIEU D'AFFAIRES	% DE LA PARTICIPATION AU 31 DÉC. 2023
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	852 467	4,1	Canada	0,03 %
Communication Services Select Sector SPDR Fund	21 597 182	5,1	États-Unis	-
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	25 795 285	3,6	États-Unis	-
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	20 096 658	4,8	États-Unis	-
Energy Select Sector SPDR Fund	47 706 231	2,7	États-Unis	-
Financial Select Sector SPDR Fund	44 882 147	2,5	États-Unis	-
Health Care Select Sector SPDR Fund	49 639 624	5,9	États-Unis	-
Industrial Select Sector SPDR Fund	20 311 782	5,1	États-Unis	-
Invesco QQQ Trust, série 1	303 232 212	19,0	États-Unis	-
iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	41 955 421	4,9	États-Unis	-
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF	1 397 749	6,5	Canada	0,03 %
Materials Select Sector SPDR Fund	7 102 694	3,0	États-Unis	-
SPDR S&P 500 ETF Trust	655 354 519	9,2	États-Unis	-
Technology Select Sector SPDR Fund	77 078 941	8,7	États-Unis	-
Utilities Select Sector SPDR Fund	18 773 809	3,7	États-Unis	-

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

NOM DU FONDS SOUS-JACENT	ACTIF NET DU FONDS SOUS-JACENT (en milliers de dollars)	% DE L'ACTIF NET	PAYS D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPAL LIEU D'AFFAIRES	% DE LA PARTICIPATION AU 31 DÉC. 2023
FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement	852 467	4,6	Canada	0,03 %
Communication Services Select Sector SPDR Fund	21 597 182	4,9	États-Unis	-
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	25 795 285	3,4	États-Unis	-
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	20 096 658	3,8	États-Unis	-
Energy Select Sector SPDR Fund	47 706 231	2,7	États-Unis	-
Financial Select Sector SPDR Fund	44 882 147	2,4	États-Unis	-
Health Care Select Sector SPDR Fund	49 639 624	5,5	États-Unis	-
Industrial Select Sector SPDR Fund	20 311 782	4,9	États-Unis	-
Invesco QQQ Trust, série 1	303 232 212	15,4	États-Unis	-
iShares 3-7 Year Treasury Bond ETF	17 098 916	15,1	États-Unis	-
iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond ETF	41 955 421	14,9	États-Unis	-
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF	1 397 749	5,8	Canada	0,02 %
Materials Select Sector SPDR Fund	7 102 694	3,0	États-Unis	-
Technology Select Sector SPDR Fund	77 078 941	8,8	États-Unis	-
Utilities Select Sector SPDR Fund	18 773 809	3,8	États-Unis	-

